

Les informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations clés pour l'investisseur de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GIB AM SUSTAINABLE WORLD CORPORATE BOND FUND - SE USD (D) Un compartiment d'AMUNDI UCITS FUND PARTNERS ICAV

Code ISIN : (D) IE0003GU5Z38

Cet ICAV est géré par Amundi Ireland Limited, société d'Amundi Group

Objectifs et Politique d'investissement

Le Compartiment est un produit financier ayant un objectif d'investissement durable relevant de l'Article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 (« Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers »).

Le Compartiment cherche à générer une croissance du revenu et du capital en investissant dans un portefeuille d'obligations d'entreprises mondiales émises par des sociétés qui, selon le Gestionnaire d'investissement, sont susceptibles d'avoir un impact positif en matière de durabilité mondiale.

Le Compartiment investit au moins 70 % de sa valeur liquidative dans des obligations d'entreprises de qualité « investment grade » émises par des sociétés cotées ou négociées sur un marché autorisé (tel que défini dans le prospectus). Le Compartiment investira dans des obligations d'entreprises émises par des sociétés qui, selon Gulf International Bank (UK) Limited, le gestionnaire d'investissement du Compartiment (le « Gestionnaire d'investissement »), ont des produits, services ou opérations susceptibles d'avoir un impact positif sur certains Thèmes de durabilité (tels que définis ci-dessous dans le Processus de gestion). Ces sociétés représenteront un large éventail de secteurs et d'industries et peuvent être situées dans le monde entier.

Un maximum de 30 % de la valeur liquidative du Compartiment peut être investi dans des obligations d'entreprises de qualité inférieure à « investment grade » dont la notation est supérieure ou égale à B- selon les critères de Fitch ou Standard & Poor's (ou équivalent). Le Compartiment ne peut pas investir plus de 30 % de sa valeur liquidative dans des obligations d'entreprises émises par des sociétés domiciliées, cotées ou négociées dans un pays émergent (défini comme tel par l'indice Bloomberg Emerging Markets USD Aggregate Corporate). Le Compartiment cherchera à couvrir l'exposition aux devises autres que l'USD en couvrant des titres et des devises non libellés en USD au niveau du portefeuille.

Le Compartiment peut détenir des liquidités et des instruments qui peuvent facilement être convertis en liquidités (notamment des dépôts en espèces, des bons du Trésor et des obligations d'État de qualité « investment grade »). Dans des conditions de marché normales, cet investissement ne doit pas dépasser 20 % de la valeur liquidative du Compartiment. Jusqu'à 5 % de la valeur liquidative du Compartiment peuvent être détenus dans des obligations convertibles conditionnelles, dont la notation est supérieure ou égale à B- selon les critères de Fitch ou Standard & Poor's (ou équivalent). Les obligations convertibles conditionnelles sont des obligations émises par des banques mondiales, des compagnies d'assurance et d'autres établissements de crédit réglementés qui peuvent être converties de la dette en actions en cas d'événement déclencheur prédéfini.

Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés, tels que des contrats à terme sur obligations, des contrats de change à terme et des swaps de défauts de crédit, à des fins de gestion efficace de portefeuille uniquement.

Indice de référence : Le Compartiment est activement géré par rapport à l'indice Bloomberg Global Aggregate Investment Grade Corporate incl. High Yield and EM Custom Index (USD Hedged) (l'« Indice de référence ») qu'il cherche à surperformer. Le Compartiment est principalement exposé aux émetteurs de l'Indice de référence. Toutefois, la gestion du Compartiment est discrétionnaire, et il sera exposé à des émetteurs non inclus dans l'Indice de référence. Le Compartiment surveille l'exposition au risque par rapport à l'Indice de référence. Néanmoins, l'ampleur de l'écart avec l'Indice de référence devrait être importante. Le Compartiment n'a pas désigné l'Indice de référence aux fins du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Processus de gestion : Tout d'abord, les sociétés exerçant leurs activités dans des domaines tels que les armes, l'extraction de charbon thermique, les sables bitumineux, le gaz et le pétrole de schiste, le divertissement pour adultes, la production de tabac, la production d'alcool, les jeux d'argent et tout autre produit et service déterminé par le Gestionnaire d'investissement comme ayant un impact négatif sur les Thèmes de durabilité (définis ci-dessous) sont exclus de l'univers d'investissement du Compartiment. À la suite de ces exclusions, le Gestionnaire d'investissement utilise une analyse ascendante qui cherche à intégrer les fondamentaux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») pour identifier les sociétés qui ont un impact positif sur des thèmes particuliers de durabilité tels que la santé, l'éducation, la nutrition, la sécurité des transports, l'énergie propre, l'e-mobilité, l'efficacité des ressources et l'eau (les « Thèmes de durabilité »).

Le Gestionnaire d'investissement s'appuiera sur ses propres recherches exclusives et sur les recherches menées par des tiers pour identifier les défis mondiaux reconnus en matière de développement durable, tels que ceux indiqués dans les Objectifs de développement durable des Nations Unies. Il s'agit des « moteurs de développement durable » qui sont utilisés pour identifier des thèmes particuliers de durabilité qui sont intégrés dans le processus de gestion du Compartiment. Les moteurs de développement durable et les thèmes de développement durable dérivés peuvent être modifiés au cours de la durée de vie du Compartiment.

L'analyse ESG ci-dessus, en plus d'autres facteurs tels que les pratiques de gouvernance, est utilisée pour compléter l'analyse de chaque société, ce qui permet au Gestionnaire d'investissement de produire ses propres prévisions quant à la solvabilité de la société, sa capacité à générer des rendements constants et ajustés au risque, ainsi qu'une évaluation de la capacité de la société à avoir un impact positif sur les Thèmes de durabilité.

L'action de distribution paie annuellement les revenus sous forme de dividendes.

La période de détention recommandée minimum est de 5 ans.

Les investisseurs peuvent vendre leurs actions sur demande n'importe quel jour ouvrable en Irlande et au Royaume-Uni.

Profile de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible, rendement potentiellement plus élevé



Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des obligations d'entreprises internationales sur lequel il est investi.

Les données historiques pourraient ne pas constituer une information fiable.

La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pour les classes de devises non couvertes, les fluctuations du taux de change peuvent affecter l'indicateur de risque lorsque la devise des investissements sous-jacents diffère de la devise de la classe d'actions.

Les risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
 - Risque de liquidité : lorsque les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, toute opération d'achat ou de vente sur ces marchés peut entraîner d'importantes variations/fluctuations de marché, susceptibles d'entraver la valorisation de votre portefeuille.
 - Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
 - Risque opérationnel : désigne le risque de défaillance ou d'erreur des différents prestataires impliqués dans la gestion et la valorisation de votre portefeuille.
 - Risques liés aux Marchés émergents : Certains des pays dans lesquels nous investissons peuvent présenter des risques politiques, juridiques, économiques et de liquidité plus élevés que les investissements dans des pays plus développés.
- La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Les frais que vous payez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais de conversion	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur.	
Frais prélevés par le Compartiment sur une année	
Frais courants	0,46 %
Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances	
Les commissions de surperformance	Néant

Les frais **d'entrée** et de **conversion** indiqués sont des chiffres maximum. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice en cours. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils excluent :

- les commissions de surperformance ;
- les coûts de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre organisme de placement collectif.

Le pourcentage des frais courants présenté ci-contre est une estimation dans la mesure où cette classe d'actions a été lancée récemment. Pour chaque exercice, le rapport annuel du Compartiment donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais du prospectus de l'UCITS disponible sur les sites : www.amundi.ie et www.gibam.com.

Performances passées

Le Compartiment ne dispose pas encore de donnée sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Lancement du Compartiment : 2022.

Lancement de la Classe d'actions : 2022.

La devise de référence est le dollar US.

Informations pratiques

Nom du Dépositaire : Société Générale S.A., Succursale de Dublin.

Toute information complémentaire sur l'ICAV (prospectus, rapports périodiques) est disponible en anglais, gratuitement, à l'adresse suivante : Amundi Ireland Limited, 1 George's Quay Plaza, Georges Quay, Dublin 2, Irlande.

Les informations détaillées concernant la politique de rémunération actualisée d'Amundi Ireland Limited, y compris de façon non limitative une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'octroi de la rémunération et des avantages sont disponibles par le biais du site Internet suivant : <https://www.amundi.ie>, et un exemplaire papier sera mis à disposition à titre gratuit sur simple demande.

Toute autre information pratique (p. ex. la dernière valeur liquidative) est disponible sur les sites Internet www.amundi.ie et www.gibam.com.

L'ICAV compte d'autres compartiments et classes qui sont repris dans le prospectus. Des conversions en actions d'un autre compartiment de l'ICAV peuvent être effectuées, sous réserve des conditions prévues au prospectus.

Chaque compartiment correspond à une partie distincte du patrimoine de l'ICAV. Par conséquent, les actifs d'un compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce compartiment et de ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment.

Ce document décrit un compartiment de l'ICAV. Le prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour l'ensemble de l'ICAV désigné au début du document.

L'ICAV est soumis à la législation fiscale irlandaise, ce qui peut avoir un impact négatif sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité d'Amundi Ireland Limited ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'ICAV.

L'ICAV est autorisé en Irlande et réglementé par la Banque centrale d'Irlande.

Amundi Ireland Limited est autorisée et réglementée par la Banque centrale d'Irlande.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12 août 2022.